ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

INCa
Institut national du cancer

Décision du 19 novembre 2013 portant reconnaissance initiale du réseau régional de cancérologie de la région Basse-Normandie

NOR : *AFSX1430274S*

La présidente de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L. 1415-2 (5°) et D. 1415-1-8 du code de la santé publique ;

Vu la circulaire DHOS/SDO n° 2005-101 du 22 février 2005 relative à l'organisation des soins en cancérologie ;

Vu la circulaire DHOS/CNAMTS/INCA n° 2007-357 du 25 septembre 2007 relative aux réseaux régionaux de cancérologie ;

Vu la procédure générique d'identification par l'INCa d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009 et publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité ;

Vu l'appel à candidatures publié sur le site Internet de l'Institut national du cancer (INCa) ;

Vu la demande de reconnaissance transmise à l'INCa et signée par le réseau régional de cancérologie intitulé ONCOBASSENORMANDIE, association loi 1901, située 3, place de l'Europe, 14200 Hérouville-Saint-Clair, ci-après dénommé « le RRC » ;

Vu l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) de Basse-Normandie,

Décide :

Article 1er

Reconnaissance

Compte tenu de sa capacité jugée suffisante à accomplir les missions prévues par la circulaire du 25 septembre 2007 relative aux réseaux régionaux de cancérologie, le RRC est reconnu par l'INCa.

Article 2

Durée

La reconnaissance est accordée pour une durée de trois ans et deux mois courant à compter de la notification de la présente décision.

Article 3

Publication de la décision

La décision de reconnaissance sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et diffusée sur le site Internet de l'INCa.

Fait le 19 novembre 2013, en deux exemplaires.

La présidente,
Pr A. Buzyn